

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 29 décembre 2025

Délibération n°2025/157

Objet : Aide financière à la Coopérative Oléicole de Balagne

Nombre de membres 46			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L’Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	13	14	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	
14	-	-	
Présents : CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASANOVA Antone – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : CASALONGA Jérôme a donné procuration à MORTINI Lionel.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – CUBADDA Charles – D’ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MONTI ROSSI William – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 23/12/2025 Et affichée le : 23/12/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l’acte le : 30/12/2025	

Le Président expose :

La Coopérative Oléicole de Balagne connaît actuellement de grandes difficultés en raison des fortes baisses et irrégularités de la production d'olives, liées au climat et aux problèmes sanitaires. La campagne en cours est particulièrement mauvaise et fragilise fortement le fonctionnement de la coopérative.

Malgré une gestion sérieuse et l'absence de dettes, la coopérative fait face à des tensions de trésorerie et ne dispose pas de volumes suffisants pour répondre à la demande et assurer la continuité de son activité dans les mois à venir.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, le conseil d'administration a pris des mesures immédiates pour limiter les pertes, préserver l'emploi et solliciter des aides conjoncturelles auprès des partenaires publics. En parallèle, la coopérative réfléchit à son avenir afin de renforcer la filière oléicole locale, mieux valoriser les productions, diversifier ses activités et adapter ses installations.

Le Président et Monsieur le Maire de Corbara, Paul Lions, propose un soutien financier exceptionnel de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne à hauteur de 30% du déficit d'exploitation qui s'élève à 79 843 € soit 23 953 €, nécessaire pour aider la coopérative à traverser cette période difficile et lui permettre de préparer un projet durable au service des producteurs et du territoire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **AUTORISE** l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à la Coopérative Oléicole de Balagne, d'un montant de 23 953 €, correspondant à 30% du déficit d'exploitation constaté,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférent.

Fait à L'Île-Rousse, le 29 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

